

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 231/11/2020 : AVENANT N°1 PORTANT PROLONGATION DE 3 MOIS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE SUR LA VILLE DE CORBARIEU

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Arthus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 4

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Clarisse HEULLAND à Bernard BOUTON, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Madame Aline CASTILLO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de délégation de production et de distribution d'eau potable,

Vu le projet d'avenant n°1 portant sur la prolongation du contrat de 3 mois, le maintien des tarifs du bordereau de prix, la clôture du compte de renouvellement et des amortissements, la mise en place d'un renouvellement non programmé et l'adaptation du processus de facturation des consommateurs,

Par une convention de délégation de service public approuvée par délibération du 17 juin 2013 et transmise à la préfecture du Tarn-et-Garonne le 19 juin 2013, la Ville de Corbarieu a confié à VEOLIA Eau la gestion de son service public de production et de distribution d'eau potable.

Le présent avenant porte sur les ajustements suivants :

- Prolongation de la durée d'exécution du contrat de 3 mois afin de tenir compte de la période de confinement général ce qui engendre que les obligations du délégataire sont poursuivies sur cette durée au prorata temporis de la durée du contrat
- La suppression de l'obligation de renouvellement programmé et de la dotation relative à ces opérations de renouvellement au 31 décembre 2020, et la mise en place d'un renouvellement non programmé à compter du 1er janvier 2021
- Adaptation du processus de facturation des consommateurs, avec prise en compte d'une provision pour le compte de la Collectivité

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation du service public de production et de distribution de l'eau potable, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes les formalités requises.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 45 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

02 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

02 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

